

résidence, étant entendu que les directives à appliquer pour faire ces paiements sont les suivantes : il ne sera effectué de paiements que pour la partie de la perte en sus de 20 p. 100 et pour les pensions dont le montant, une fois ajusté, ne dépasserait pas 50 p. 100 du traitement de base net d'un administrateur adjoint de 2^e classe (classe P-1, échelon I), et un rapport sur les dépenses ainsi faites en application de la présente résolution sera soumis par le Comité mixte à l'Assemblée générale lors de sa trente-deuxième session.

107^e séance plénière
22 décembre 1976

31/197. Placements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Notant avec préoccupation que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a effectué des placements à long terme, dans des titres de sociétés transnationales, qui se montent à 600 millions de dollars environ,

Rappelant les résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres organisations internationales en ce qui concerne le nouvel ordre économique international et les sociétés transnationales,

Tenant compte du fait que les placements effectués par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dans des titres de sociétés transnationales peuvent aller à l'encontre des objectifs et des buts des organismes des Nations Unies,

Considérant que le montant des placements effectués par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies directement dans des pays en développement, bien qu'en augmentation, est extrêmement faible,

1. *Prie* le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Comité des placements, dont la composition sera élargie à la présente session⁹⁴ pour assurer une répartition géographique plus diversifiée et plus équitable, de veiller à ce que les ressources placées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dans des titres de sociétés transnationales soient placées à des conditions sûres et rentables et, dans toute la mesure possible, dans des titres de qualité de pays en développement;

2. *Prie également* le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-deuxième session, sur l'application de la présente résolution.

107^e séance plénière
22 décembre 1976

31/198. Nominations aux sièges devenus vacants au Comité des contributions⁹⁵

A

L'Assemblée générale

Nomme membres du Comité des contributions, pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1977 :

M. Richard V. Hennes,
M. Junpei Kato,
M. Dragos Serbànescu.

107^e séance plénière
22 décembre 1976

B

L'Assemblée générale

1. *Nomme* membres du Comité des contributions, pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1977 :

M. Talib El-Shibib,
M. Gbadebo Oladeinde George,
M. Euthimios Stoforopoulos;

2. *Nomme* membre du Comité des contributions, pour un mandat de deux ans à compter du 1^{er} janvier 1977 :

M. Wilfried Koschorreck;

3. *Nomme* membre du Comité des contributions, pour un mandat d'un an à compter du 1^{er} janvier 1977 :

M. Bernal Vargas Saborío.

107^e séance plénière
22 décembre 1976

*
* *

Par suite des nominations ci-dessus, le Comité des contributions se composera des membres suivants : M. Abdel Hamid ABDEL GHANI (Egypte)*, M. Amjad ALI (Pakistan)**, M. Miguel A. DÁVILA MENDOZA (Mexique)***, M. Talib EL-SHIBIB (Irak)***, M. Gbadebo Oladeinde GEORGE (Nigéria)***, M. Richard V. HENNES (Etats-Unis d'Amérique)***, M. Junpei KATO (Japon)***, M. Japhet G. KITI (Kenya)*, M. Wilfried KOSCHORRECK (République fédérale d'Allemagne)***, M. Angus J. MATHESON (Canada)*, M. John I. M. RHODES (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)*, M. Michel ROUGÉ (France)***, M. Dragos SERBĂNESCU (Roumanie)***, M. David SILVEIRA DA MOTA (Brésil)*, M. Euthimios STOFOROPOULOS (Grèce)***, M. Anatoly Seménovitch TCHISTYAKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)***, M. TIEN Yi-nung (Chine)** et M. Bernal VARGAS SABORÍO (Costa Rica)*.

* Mandat expirant le 31 décembre 1977.

** Mandat expirant le 31 décembre 1978.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1979.

31/199. Confirmation des nominations faites par le Secrétaire général aux sièges devenus vacants au Comité des placements

L'Assemblée générale

1. *Confirme* la nomination par le Secrétaire général des personnes suivantes comme membres du Comité des placements, pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1977 :

M. Aloysio de Andrade Faria,
M. B. K. Nehru,
M. Stanislaw Raczkowski;

2. *Confirme* la nomination par le Secrétaire général de la personne suivante comme membre du

⁹⁴ Voir sect. II de la résolution 31/196.

⁹⁵ Voir également résolution 31/96.